



## Présence :

- potentielle ou marginale
- constatée

**Description**

C'est un mustélidé (mammifère) de couleur chocolat, plus clair sur le ventre, ayant généralement une tache blanche sur le menton et les lèvres. Mesurant de 30 à 40 cm de long, les mâles pèsent 0,6 à 1 kg et les femelles 0,4 à 0,8 kg. Il ressemble au Vison d'Amérique et à certains Putois.

**Statut**

- Europe : Annexes II et IV de la Directive Habitats
- International : \* UICN espèce menacée d'extinction au niveau mondial,  
\* Convention de Berne : annexe II
- France : espèce intégralement protégée (AM du 17/04/81).

**Habitat et moeurs**

Le Vison d'Europe est lié aux milieux aquatiques, tous les types de milieux aquatiques sont fréquentés. Dans les landes de Gascogne les types préférés sont les aulnaies à carex, les saulaies, les prairies à grands carex, les prairies à joncs et les tourbières, soit ici potentiellement environ 50 ha. Il semble rechercher des milieux partiellement à totalement inondés.

Il y prélève 140 à 180 g de nourriture chaque jour, prenant essentiellement des mammifères (rats, capagnols), des moiseaux, des amphibiens, des poissons (5%) et des reptiles.

Cette espèce est concurrencée avec succès par les visons d'Amérique échappés d'élevages, qui l'ont supplantée dans presque toute l'Europe.

**Pratiques actuelles**

Etant méconnu du public et peut être absent du site, il ne fait l'objet d'aucune exploitation, mais le Vison d'Amérique qui semble ailleurs le concurrencer très fortement, se multiplie actuellement en Armagnac.

**Menaces**

On ignore si cette espèce est présente ici, mais il serait nécessaire d'éclaircir le statut des visons observés dans la région (Panjas, Eauze, Castelnau d'Auzan, ...), afin de préciser s'il s'agit de visons d'Amérique en voie de colonisation. Une telle situation impliquerait une prise en compte appropriée, afin d'éviter une progression vers l'Aquitaine qui est l'un des ultimes bastions Européens du Vison d'Europe.

**Etat de conservation**

L'espèce est assez bien représentée dans les Landes et le Lot-et-Garonne voisins. Elle a été observée à quelques kilomètres d'ici, en Aquitaine, sur les bassins versants de la Gélise et de la Douze, qui comprennent les étangs d'Escagnan pour le premier et les six autres sites de bois ou d'étang pour le second. Notre zone appartient à son *aire de diffusion potentielle*.

**Préconisations de gestion**

**Suivi** : il est nécessaire d'établir les données de base sur les visons qui fréquentent l'environnement des étangs de l'Armagnac : espèce exacte, origine et répartition. S'il s'agit du Vison d'Amérique, il sera nécessaire de le **contrôler**, en effectuant des captures soutenues afin de limiter ses chances de propagation en direction de l'aire effectivement habitée par le Vison européen. Il serait de plus nécessaire de limiter la perméabilité des éventuels élevages détenant ces animaux.